



ATELIER RÉGIONAL SUR LA RÉALISATION DE L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT : DE L'ÉVALUATION À L'ACTION

21 et 22 mars 2016

Palais des Nations, salle XII, Genève, Suisse

NOTE D'INFORMATION

I. Contexte et principes

La reconnaissance de l'accès à l'eau et à l'assainissement en tant que droits fondamentaux, dérivés du droit à un niveau de vie suffisant, par l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil des droits de l'homme a confirmé en 2010 l'obligation des gouvernements de veiller à ce que les services d'eau et d'assainissement soient disponibles, physiquement accessibles, de bonne qualité et sûrs, acceptable en termes de dignité et d'intimité et abordables pour tous sans discrimination. Ainsi les gouvernements doivent prendre des mesures concrètes en vue d'assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous. Certaines composantes du droit à l'eau et à l'assainissement sont soumises aux considérations de réalisation progressive, mais les obligations telles que la non-discrimination sont à effet immédiat.

Les considérations d'équité sont très fortes au sein de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Notamment, l'Objectif de développement durable 6 sur l'eau et l'assainissement établit des cibles ambitieuses à cet égard :

- Cible 6.1. D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable ;
- Cible 6.2. D'ici à 2030, assurer l'accès pour tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

Dans la région paneuropéenne, le Protocole sur l'eau et la santé de la CEE-ONU et de l'OMS/Europe fournit un cadre solide pour traduire dans la pratique le droit humain à l'eau et à l'assainissement et pour réaliser l'ODD 6. Le Protocole exige de ses Parties d'assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, et notamment de promouvoir un accès équitable à l'eau et à l'assainissement « à tous les habitants, notamment aux personnes défavorisées ou socialement exclues ».

D'importants progrès ont été réalisés au titre du Protocole au cours des 5 dernières années afin d'aider les pays à améliorer l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement. La publication *Aucun laissé-pour-compte : Bonnes pratiques pour un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne*¹ présente des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'ensemble de la région paneuropéenne concernant les politiques et les mesures à promulguer afin d'assurer un accès équitable.

¹ Disponible à l'adresse suivante : www.unece.org/env/water/publications/ece_mp.wh_6.html

Un outil d'analyse, l'*Outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès*², déjà utilisé dans 8 pays, aide les gouvernements et les autres parties prenantes à établir une mesure de référence de l'équité d'accès, à identifier les priorités et à discuter des actions à entreprendre pour faire face aux écarts d'équité.

Toutefois, l'expérience montre que les pays sont confrontés à des difficultés pour appréhender la situation réelle de l'accès à l'eau et à l'assainissement en termes d'équité et de suivi des progrès dans les différentes dimensions des obligations du droit humain à l'eau et à l'assainissement. En outre, des pays ayant une compréhension claire des lacunes relatives à l'accès à l'eau et à l'assainissement font face à des défis pour traduire les priorités identifiées en plans d'action pour remédier aux lacunes et pour financer les mesures nécessaires pour progresser vers un accès universel.

II. Objectifs

L'atelier réunira des experts travaillant dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement ainsi que d'autres secteurs tels que ceux de l'environnement, de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et de la finance afin d'échanger des expériences liées à la réalisation de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne.

Les objectifs de l'atelier sont les suivants :

1. Identifier les principales lacunes à combler et les actions nécessaires afin d'assurer un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne, ainsi que le rôle des acteurs clés à engager pour assurer leurs mises en œuvre effectives ;
2. Discuter de la manière d'intégrer les actions pour assurer un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans les processus et agendas politiques des secteurs de l'eau ainsi que de ceux non relatifs à l'eau ;
3. Discuter des incidences financières des actions visant à garantir un accès équitable à l'eau et à l'assainissement et les options envisageables pour les financer ;
4. Examiner l'avancement des travaux concernant l'évaluation de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé, contribuer à l'élaboration du projet de *Note stratégique sur la mise au point de plans d'action visant à garantir un accès équitable à l'eau et à l'assainissement* et guider les futures activités dans ce domaine du programme de travail 2017-2019 au titre du Protocole sur l'eau et la santé.

III. Organisation des travaux

Au cours de l'atelier, des études de cas illustreront les options pour l'évaluation, l'amélioration et le financement de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne. Des études de cas provenant d'autres régions seront présentées afin de donner l'occasion de tirer des leçons d'autres expériences pertinentes.

Des présentations et des discussions en plénières seront associées à des sessions de travail interactives en petit groupes pour assurer un partage optimal des expériences.

Une session spéciale sur le thème des Forêts pour l'eau potable, pour célébrer la Journée internationale des forêts, se tiendra le 21 mars 2016 de 17h à 18h.

² La publication *Outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès: Un appui aux processus d'élaboration des politiques favorisant la réalisation du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement* est disponible à l'adresse suivante : www.unece.org/index.php?id=34032

IV. Participants cibles

Les participants comprendront essentiellement des représentants des pays de la région paneuropéenne dont le travail (dans l'environnement, l'éducation, la santé, la protection sociale, le financement et d'autres secteurs) est en lien avec l'accès équitable à l'eau et l'assainissement. L'atelier comprendra également des représentants des agences de développement et des bailleurs de fonds, des organisations de la société civile et des parties prenantes engagées dans l'approvisionnement en eau et en services d'assainissement.

V. Partenaires

L'atelier est organisé par la CEE-ONU en coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), le Ministère français des affaires sociales et de la santé et le Bureau hongrois du médecin en chef des affaires médicales.

Le financement de l'atelier est assuré par le projet « Renforcement de la capacité des gouvernements et des opérateurs de l'eau visant à assurer un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans les pays à économies en transition dans la région de la Commission économique pour l'Europe, avec un accent particulier sur l'approvisionnement en eau et en assainissement à petite échelle dans les zones rurales » du Compte de l'ONU pour le développement (UNDA) et le Ministère français des affaires sociales et de la santé.

VI. Documents de contexte

Les documents de référence pour l'atelier sont les suivants :

- Aucun laissé-pour-compte : Bonnes pratiques pour un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne
- L'Outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès: Un appui aux processus d'élaboration des politiques favorisant la réalisation du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement
- Le projet de Note stratégique sur la mise au point de plans d'action visant à garantir un accès équitable à l'eau et à l'assainissement.

Le programme de l'atelier sera disponible à la fin du mois de février 2016.

VII. Informations pratiques

L'atelier débutera le lundi 21 mars 2016 à 10h et s'achèvera le mardi 22 mars 2016 à 17h. Il se tiendra dans la salle de conférence XII au Palais des Nations, à Genève.

Les langues de travail seront l'anglais, le français et le russe. Tous les documents relatifs à l'atelier seront mis à disposition en temps voulu à l'adresse suivante

<http://www.unece.org/index.php?id=42097#/>

Conformément aux procédures d'accréditation des Nations unies, les participants sont invités à s'inscrire en ligne à l'adresse <https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=qfOTxE> dès que possible et avant le **1er mars 2016**.

Les participants éligibles provenant de pays avec des économies en transition peuvent demander une aide financière afin de faciliter leur participation à la réunion. Les demandes d'aides financières

doivent être soumises au secrétariat de la CEE-ONU (protocol.water_health@unece.org) **dès que possible, et avant le 8 février 2016**, en utilisant le formulaire de demande d'aide financière disponible sur la page internet de la réunion. Aucune demande ne sera acceptée après ce délai en raison des réglementations en matière de visa et de voyage.

Les participants ayant besoin d'un visa d'entrée doivent en informer le secrétariat dès que possible. En raison de l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen, les procédures de visa sont devenues plus compliquées. Le délai minimum nécessaire à l'obtention d'un visa est de 15 jours ouvrables. Les participants ayant besoin d'un visa sont donc invités à soumettre leur demande dès que possible et à initier les procédures de visa au moins trois semaines avant la réunion.

Avant la réunion, les participants devront obtenir un badge d'identification à la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au Portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site internet de la Convention sur l'eau de la CEE-ONU). Veuillez prévoir un certain temps pour cela. En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat par téléphone au +41 22 917 1606.

Les informations pratiques sur le Palais des Nations, ainsi que sur le transport et l'hébergement à Genève sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.